



Saint Antoine Sur L'Isle

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2025 à 20 heures**  
*Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025*

**PRÉSENTS :** Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2<sup>e</sup> Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3<sup>e</sup> Adjoint - Nicole DUFOSSE - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

**EXCUSÉ :** Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal (pouvoir donné à Mme PEYRIDIEUX)

**ABSENTS :** Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal  
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal  
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal  
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Edith NAUZE est nommée Secrétaire de Séance.**

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire informe :

**Litiges avec deux de nos agents pour déclaration mensongère d'accident de service**

La presse a publié le résultat du jugement rendu par la Cour d'Appel de Bordeaux saisie par ces deux agents, contestant le jugement rendu par le Tribunal Administratif. La Cour d'Appel a confirmé les jugements du Tribunal Administratif relatifs à la fausse déclaration d'accident de service et les attestations mensongères faites par ces deux agents. Ils vont être sanctionnés par des exclusions temporaires de deux ans pour l'un et 6 mois pour l'autre.

Afin d'éviter toute confusion, il faut savoir que les articles de presse relatifs à cette affaire sont des articles journalistiques publiés après les résultats du jugement de la Cour d'Appel.

Ce fait divers relaté, même s'il est réel, n'est pas une communication officielle ou une initiative émise par la Municipalité.

**Disparition du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Saint Philippe d'Aiguille (SIE)**

Ce syndicat a 98 ans. Il a été créé le 3 janvier 1927. Grâce à lui beaucoup d'investissements ont pu être effectués dans nos communes rurales.

Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) n'a pas souhaité cette situation non plus. Tous les syndicats d'électricité de Gironde ont reçu de Monsieur le Préfet l'arrêté de dissolution pour le 31 décembre 2025.

Après discussion, le SDEEG a présenté un fonctionnement qui doit nous permettre de garder nos collaborations. Des commissions représenteront les anciens syndicats selon la même situation géographique. Pour notre secteur, ce sera la « Commission de St Philippe d'Aiguille », avec un Président chargé de faire remonter les demandes des communes.

L'enveloppe budgétaire sera de 50 % du montant de la taxe d'électricité, soit 500 000 €. L'excédent 2025 constaté au compte financier unique de notre SIE y sera intégré pour être mis à notre disposition. Une majoration de toutes les aides (commandes publiques, éclairages sportifs...) est prévue.

La secrétaire du SIE sera mutée au SDEEG, en télétravail et sur site à Bordeaux une fois par semaine.

Un règlement devra être mis en place avec toutes les aides que l'on a actuellement.

Avant sa dissolution, les communes adhérentes ont obtenu des subventions exceptionnelles à hauteur de 80 % du montant hors taxes.

## **Ecole - cantine**

Grâce à des subventions exceptionnelles de 80 % versées par le Syndicat Intercommunal d'Electricité, plusieurs travaux et acquisitions ont pu être réalisés :

- afin de s'adapter au réchauffement climatique, des climatiseurs ont été installés dans les classes et le réfectoire de la cantine qui accueille également la garderie. Ces réalisations permettront de meilleures conditions de travail pour les élèves et leurs enseignants pendant les chaleurs estivales.

- dans le respect des normes d'hygiène alimentaire renforcées, une cellule de refroidissement vient de compléter les équipements de la cantine.

- le robot de cuisine et un réfrigérateur vétustes ont été remplacés.

## **Foyer rural**

- le piano de cuisson tout électrique a été installé et a également été subventionné par le SIE. Cet achat nous a permis de supprimer le compteur gaz.

## **Bornes de branchement électriques**

Ces bornes ont été installées au boulodromme et au foyer rural pour la sécurité des branchements pendant les manifestations. Elles ont été subventionnées à 80 % par le SIE.

## **Centrale nucléaire du Blayais**

La CALI a adopté une motion de soutien à la candidature du Blayais pour l'implatation d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de l'actuel Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) à Braud-et-Saint-Louis.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - OUVERTURE DE CRÉDITS (DELIB\_2025\_31)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux agents ont déposé cet été 3 nouveaux recours pour lesquels de nouveaux honoraires d'avocat ont dû être payés.

A ce titre, notre protection juridique, la SMACL, a pris en charge une partie de ces frais. Cela permet d'ouvrir des crédits sur le budget 2025 pour un montant de 5 760 €. Cette somme sera portée en recettes au chapitre 75 et en dépenses au chapitre 011-014. Pour rappel, les frais d'avocat payés sur le budget 2025 s'élèvent à 13 470 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette ouverture de crédits.

### **II - RESTES À RÉALISER SUR LE BP 2025 (DELIB\_2025\_32)**

Les travaux en cours prévus au budget 2025 mais non mandatés, ainsi que les recettes non encaissées, seront portés en « restes à réaliser ». Pas d'objection du Conseil Municipal.

### **III - AUTORISATION POUR MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (DELIB\_2025\_33)**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget 2025.

### **IV - CARTES CADEAUX POUR LES AGENTS (DELIB\_2025\_34)**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal renouvelle l'offre d'une carte cadeau de 90 € aux agents pour les fêtes de fin d'année.

### **V - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* La société EDOG qui a mis en place la location d'un scooter électrique sur notre commune supprime ce service car pas assez rentable. Elle propose une location mensuelle de 150 € par mois pour un scooter. A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette proposition trop onéreuse.

\* La cérémonie des vœux aura lieu le 12 janvier à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20h25

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE

Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX